



INSTALLATION DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Mardi 8 novembre, la première conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie s'est tenue à Blois. Cette nouvelle instance a été présentée par Monique Gibotteau, Vice-présidente du Conseil départemental chargée des solidarités, et Nadia Bensrhayar, Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une nouvelle instance locale pour prévenir la perte d'autonomie

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement **réaffirme le rôle du Département comme chef de file de la politique en faveur des personnes âgées.**

Pour mener à bien ses missions, **le Conseil départemental s'appuie sur la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.**

Cette conférence a pour objectif de **coordonner dans chaque Département les financements de la prévention de la perte d'autonomie** autour d'une stratégie commune. Elle réunit les principaux acteurs locaux financeurs dans le domaine de la prévention : le Conseil départemental, l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Assurance Retraite de Santé au Travail, les Centres intercommunaux d'action sociale, etc.

Présidée par le Président du Conseil départemental, et sous la Vice-présidence de la Directrice de l'ARS Centre-Val de Loire, **la conférence des financeurs conforte le rôle pilote du Département dans la prise en charge des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions.**

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Les missions de la conférence des financeurs

La conférence des financeurs s'est fixée **trois missions principales** :

1/ Élaboration d'un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus.

Ce diagnostic présente les principales données sociodémographiques et économiques relatives aux personnes âgées en Loir-et-Cher : l'indice de vieillissement, les risques de fragilité, les statistiques sur la mobilité, le logement, l'accès aux offres de soins et aux services de proximité...

2/ Recensement des initiatives locales en matière de prévention.

En complément du diagnostic des besoins, la conférence recense l'offre locale en matière de prévention et d'autonomie. L'ensemble de ces données permettront d'établir un programme coordonné de financement des actions de prévention et de mobiliser les ressources financières de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en 2017.

3/ Élaboration d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Ce programme, qui couvrira la période 2017-2021, a pour but :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles pour favoriser le maintien à domicile ;
- l'attribution du forfait autonomie aux résidences autonomie (ex foyers-logement) ;
- la coordination et l'appui aux actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) qui interviennent auprès des personnes âgées ;
- le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants ;
- le développement d'autres actions individuelles ou collectives.

Ce programme sera présenté lors de la prochaine réunion de la Conférence des financeurs au 1^{er} trimestre 2017.

La prochaine étape sera la mise en place du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie. Il réunira l'ensemble des usagers, des institutions et des organismes intervenant en direction des personnes âgées et des personnes handicapées et devra notamment donner un avis sur le programme coordonné de financement des actions de prévention.

CONTACT PRESSE

Paul-Andréa Large : 06 83 51 27 31 – 02 54 58 44 74 – paul-andrea.large@cg41.fr

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12